

Département du Morbihan Arrondissement de Pontivy Canton de Moréac

Commune de Moréac

ARRETÉ DU MAIRE N° 2024-456

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons :

Vu la demande présentée le 8 octobre 2024 par Monsieur Le Douarin Dominique, président de l'association TEAM WEST RACING, domiciliée 44 Teneu à Guillac (56800).

ARRETE

Article 1er: Monsieur Le Douarin Dominique est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le donanche 13 octobre 2024 de 8h00 à 22h00, à l'occasion du Super Loto à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 9 octobre 2024

Pour Le Maire,

L'Adjoint au maire, Maurice POUILLAUDE